

Concerne :
ALENEA PLATRERIE

Ses références :
06.76965.00

Votre conseiller APRIL :
Ikrame DAADOUI
Téléphone : 04 26 68 31 04

LGA
SCP de mandataires judiciaires

MAITRE SYLVIE DEVOS-BOT
27 JAN. 2021

SCP LGA
16000 ANGOULEME
18 RUE DES ACACIAS
16000 ANGOULEME

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Lyon, le 26 janvier 2021

Maître,

Nous faisons suite au jugement d'ouverture de la procédure collective rendu en date du 03/12/2020 concernant la société ci-dessus référencée.

Cette société a souscrit auprès d'APRIL Santé Prévoyance un contrat d'assurance référencé 06.76965.00, ayant pour objet la couverture sociale des salariés Ensemble du Personnel en matière de complémentaire maladie et chirurgie.

Nous vous informons que suite au jugement, nous annulons la radiation du contrat pour non paiement des cotisations.

Ce contrat est actuellement en cours et vous trouverez ci-joint une copie du ou des Certificat(s) d'adhésion relatif(s) à ce contrat.

Par ailleurs, nous vous informons que l'article L911-8 du Code de la Sécurité sociale prévoit que les garanties maintenues au titre de la portabilité sont celles en vigueur de l'entreprise. Toutefois, en cas de résiliation du contrat et de l'absence de salarié actif, les bénéficiaires du contrat ne pourraient pas disposer de la portabilité des droits.

Conformément à l'article L622-13 du nouveau livre VI du Code du Commerce, nous souhaitons connaître votre décision quant à la continuation du contrat susmentionné.

A défaut de réponse de votre part dans les 30 jours qui suivent l'envoi de cette mise en demeure le contrat sera résilié de plein droit.

Nous vous prions de croire, Maître, en l'expression de nos sincères salutations.

Roger MAINGUY
Directeur Général

